

COMMUNE DE MAZERULLES

Meurthe et Moselle

54280 MAZERULLES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°023/2026

PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Madame le Maire de la commune de MAZERULLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par la société SAS BETON CONCEPT CREATION, représentée par
Mme Delphine JONQUARD,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux
en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Dans le cadre de travaux de reprise du poteau incendie, la circulation sera réglementée :

- Lieu : D674 – Rue de Nancy, 54280 MAZERULLES
- Période : du 18 mai 2026 au 14 juin 2026 (28 jours calendaires)

Article 2 : Mesures de circulation

Pendant la durée des travaux:

- La circulation sera maintenue mais alternée par feux tricolores
- Le dispositif sera mis en place et entretenu par l'entreprise intervenante
- La signalisation réglementaire sera conforme aux normes en vigueur

Article 3 : Sécurité

L'entreprise SAS BETON CONCEPT CREATION est responsable :

- de la mise en place de la signalisation
- de la sécurité du chantier
- du maintien de l'accès aux riverains et aux services de secours

Article 4 : Infractions

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis

- A la Gendarmerie de DOMBASLE
- Au département
- A l'entreprise SAS BETON CONCEPT CREATION

Fait à MAZERULLES, le 4 mai 2026

Le Maire,

Catherine RAMPON

